

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 18 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale à Lezoux, après convocations légales en date du 12 mars 2021, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Patrick GIRAUD	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
M. Guillaume FRICKER	M. Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

M. Alain COSSON (à Mme Catherine MORAND)  
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etaient absents :

M. Bruno BOSLOUP  
Mme Bernadette RIOS

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n° 07 M. Romain FERRIER
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

**VOTE :** En exercice : 35                      Présents : 31 / Représentés : 2                      Votants : 33

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Agnès TARTRY-LAVEST, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN - CONVENTION**

**PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN - CONVENTION**

\*\*\*\*\*

- VU le courrier de candidature conjoint au programme Petite Ville de Demain avec la ville de Lezoux en date du 5 novembre 2020 ;
- VU le courrier de la Préfecture du Puy-de-Dôme en date du 11 décembre 2020 confirmant que la ville de Lezoux et la CCEDA étaient lauréates du programme Petite Ville de Demain ;

Madame la Présidente rappelle que l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) a lancé en octobre 2020 le programme Petite Ville de Demain. Ce dispositif vise à doter les petites villes formant un bassin de vie et exerçant des fonctions de centralité des moyens leur permettant de mettre en œuvre leur projet de territoire et de donner aux habitants un cadre de vie attractif.

A l'échelle nationale, 1600 petites villes ont été labellisées Petite Ville de Demain par l'Etat, et à ce titre, vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique pour des projets de revitalisation de centre bourg qui participent aux objectifs du plan de relance :

- transition énergétique,
- développement économique,
- cohésion territoriale.

La ville de Lezoux centralisant les services sur le territoire fait partie des 32 petites villes lauréates du programme PVD dans le département du Puy-de-Dôme.

Le programme PVD c'est la signature d'une convention entre l'Etat, la commune lauréate, l'EPCI et ses partenaires techniques et financiers. Elle précise la gouvernance, la méthodologie de projet, dresse un état des lieux du territoire, et les besoins en ingénierie. D'une durée de 18 mois, la convention doit permettre d'élaborer une ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).

Le programme PVD permet d'émarger à des financements pour :

- des études prises en charge par l'ANCT,
- pour la création de poste de Chef de projet **Petite Ville de Demain** ;

La co-présidence du Comité de Projet (COPIL) sera assurée par M. le Maire de la ville de Lezoux et par Mme la Présidente de la CCEDA, il est proposé également que la CCEDA puisse désigner un élu référent Petite Ville de Demain.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- La signature de la convention d'adhésion PVD ;
- De désigner M. Alain COSSON élu référent du programme PVD, cet élu sera chargé de participer au Comité de Pilotage PVD au titre de la CCEDA avec Mme Elisabeth BRUSSAT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 23 mars 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.